

Appel pour rendre le Nutri-Score obligatoire

28 octobre 2024

Un collectif de scientifiques et professionnels de santé appelle le Premier Ministre à rendre le Nutri-Score obligatoire.

Il s'agit d'une urgence de santé publique !

Page 2 le futur publié le 22 octobre 2023 sous l'adresse " [Baccalauréat 2023 - Bulletin de la Mairie de Valenciennes](#) sur le site [www.valenciennes.fr](#) ou [www.ville-valenciennes.fr](#) ou [www.valenciennes.be" ; et l'URL de profession de serment et de serment/serment finalisé doit être chargé en tant qu'annexe 4 et/ou 5 de l'acte de serment.](#)

(Cependant le lien complet de l'URL de l'acte de serment.

Seule à être ajoutée au dossier de candidature, elle doit être en clair et en format PDF (ne pas utiliser de logiciels de traitement de texte tels que Word, Excel ou PowerPoint) et être en français. Elle doit être datée et signée de la personne concernée. Elle doit être envoyée par e-mail à admission@valenciennes.fr ou par courrier postal à admission@valenciennes.fr.

Il est recommandé de joindre une copie papier de l'acte de serment, en plus d'une copie numérique. L'acte de serment doit être daté et signé de la personne concernée. Il doit être envoyé par e-mail à admission@valenciennes.fr ou par courrier postal à admission@valenciennes.fr.

Les candidats doivent être âgés de moins de 30 ans au 31 décembre 2023. Ils doivent être titulaires d'un diplôme de bachelier (BTS, DUT, licence, etc.) ou d'un diplôme équivalent. Ils doivent être résidents à Valenciennes ou à proximité de Valenciennes. Ils doivent être français de nationalité ou avoir obtenu la nationalité française avant le 31 décembre 2023.

Le dossier de candidature doit être complété avant le 15 septembre 2023. Les candidats doivent se présenter à l'admission à Valenciennes au plus tard le 15 septembre 2023.

Les candidats doivent être âgés de moins de 30 ans au 31 décembre 2023. Ils doivent être titulaires d'un diplôme de bachelier (BTS, DUT, licence, etc.) ou d'un diplôme équivalent. Ils doivent être résidents à Valenciennes ou à proximité de Valenciennes. Ils doivent être français de nationalité ou avoir obtenu la nationalité française avant le 31 décembre 2023.

Le dossier de candidature doit être complété avant le 15 septembre 2023. Les candidats doivent se présenter à l'admission à Valenciennes au plus tard le 15 septembre 2023.

At la page 2 de l'acte de serment, le candidat doit indiquer le nom de son école de formation et le nom de son professeur de serment. Le candidat doit également indiquer le nom de son école de formation et le nom de son professeur de serment.

Tous les professionnels de santé et bénévoles doivent lire attentivement les conditions de recrutement et de formation des futurs professionnels de santé et bénévoles de Valenciennes et signer un acte de serment. Les candidats doivent également lire attentivement les conditions de recrutement et de formation des futurs professionnels de santé et bénévoles de Valenciennes.